

REGLEMENT DU JEU SMS VIRGIN RADIO
SAISON 2017/2018
ADDITIF N° 26

La société Europe 2 Entreprises organise sur son antenne Virgin Radio un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 30 mars 2018 à 10h00 au 12 avril 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux personnes majeures.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : SMS au 7 12 13

Jusqu'au 31 mars 2018 à 23h59 : 0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile.

A partir du 1^{er} avril 2018 à 00h00 : 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile.

Code : LIVE

Le nombre maximum de participation autorisée par Session de Jeu par participant est de 1 (une) participation.

Pendant la Période de Jeu, dès que les auditeurs entendent les speaks animateurs ou les promos antenne illustrant l'opération, ils pourront s'inscrire pendant 10 minutes.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de chaque Session de jeu, 1 gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à la Session de jeu concernée. Remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

➤ **23 lots « 2 invitations pour assister au concert « VIRGIN RADIO LIVE » le 13 avril 2018 au Sport Beach à Marseille », sans valeur marchande – hors commerce.**

Les gagnants et leur accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du concert.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaires au respect desdites dispositions.